



Juillet 2015

## **PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE**

### **Contexte**

Le Partenariat transpacifique (PT) est un accord commercial régional complexe qui vise à étendre les activités commerciales et à libéraliser davantage les économies de la région Asie-Pacifique. Le PT a vu le jour en 2005. Il s'appelait alors Trans-Pacific Strategic Economic Partnership (TPSEP ou P4) et depuis ce temps, il s'est étendu pour devenir un accord de libre-échange ambitieux qui fait actuellement l'objet de négociations entre les États-Unis, l'Australie, le Brunei Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. Le Canada s'est joint aux négociations commerciales du PT en octobre 2012.

Le PTP est l'une des plus importantes initiatives en matière de commerce dans le monde entier. Ensemble, les pays du PTP ont un produit intérieur brut (PIB) de 21 trillions de dollars US et représentent plus de 65 p. 100 des marchés pour les exportations agricoles et alimentaires canadiennes, qui s'élèvent à 56 milliards de dollars. Cet accord pourrait s'étendre à d'autres pays, notamment des économies émergentes et développées de l'Asie et du Pacifique, l'un des principaux marchés d'exportations pour le Canada.

Les chefs de file des pays du PTP revendiquent un accord commercial régional de la prochaine génération, exhaustif et ambitieux, qui libéraliserait le commerce des biens, des services et des investissements, et qui réglerait les questions commerciales actuelles et émergentes de façon à répondre aux objectifs du XXI<sup>e</sup> siècle. L'ACCAA et ses membres appuient cette visée.

L'ACCAA estime que, pour atteindre ses objectifs, le PTP doit éliminer les droits de douane et les restrictions quantitatives s'appliquant aux importations sur tous les biens. L'accord doit également comprendre de nouvelles approches durables qui traitent des enjeux commerciaux cruciaux à l'heure actuelle, dont les obstacles non tarifaires, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les règles d'origine, l'administration des douanes, et d'autres mesures qui peuvent être essentielles pour s'assurer que les engagements envers l'accès aux marchés sont bien réels.

L'Alliance Canadienne du Commerce Agroalimentaire appuie la participation du Canada aux négociations du PT et elle croit que cette démarche contribuera de façon significative à la croissance et à la compétitivité du secteur de l'agriculture.



## En bref

- Le Partenariat transpacifique (PT) est un accord régional et commercial complexe que le Canada négocie avec onze autres pays qui représentent au total 40 % du PIB international, ou environ 28 billions de dollars et 800 millions de gens.
- En 2014, le secteur agricole du Canada a exporté une valeur excédant 56 billions de dollars.
- Les pays membres du PT représentent plus de 65 % des exportations de produits agroalimentaires du Canada.
- Les pays du PT comprennent les plus grands importateurs de produits agricoles et agroalimentaires du Canada tels que les États-Unis, le Japon et le Mexique ainsi que les pays émergents à croissance économique rapide comme le Vietnam, Singapour et la Malaisie.
- Plus précisément, le Japon est le 3e pays prioritaire pour nos exportations, et un marché de choix qui importe 4 milliards de dollars par année de nos produits agroalimentaires – environ 10 % du total des exportations de produits agroalimentaires du Canada. Le Japon est le marché le plus prévisible pour les semences de canola du Canada, le second marché pour les exportations canadiennes de malt et de produits du porc, le 4e plus grand marché pour le bœuf du Canada et un marché à haute valeur pour le blé, les légumineuses à grains et le sucre.

## La position de l'ACCA

- Les membres de l'ACCA ont exprimé leur soutien indéfectible pour un accord de PT ambitieux qui offre de multiples occasions d'accès aux marchés pour l'agriculture par l'élimination des tarifs à l'importation et des obstacles non tarifaires au commerce.
- L'ACCA appuie la création d'un accord de PT multilatéral dans le cadre duquel chaque pays disposerait d'une même période d'élimination graduelle des tarifs, ainsi que d'une même réduction des tarifs pour chaque code tarifaire. Sans règles du jeu équitables, le PT pourrait, en fait créer des déséquilibres chez les exportateurs si certains membres du PT obtenaient un accès plus favorable aux marchés à certains pays qu'aux autres.
- L'ACCA continue à rechercher un résultat ambitieux découlant du PT qui n'exclurait pas les produits.
- Sans égard au temps qu'il faudra pour conclure un accord, le Canada doit se préparer à l'obtention de résultats ambitieux, exhaustifs et multilatéraux pour le secteur canadien de l'agriculture.



## Points de vue des membres de l'Alliance Canadienne du Commerce Agroalimentaire

- The Barley Council of Canada déclare que, pour les producteurs d'orge du Canada, plus de 50 % de la production d'orge sont, à l'heure actuelle, exportés aux pays du PT, soit sous forme d'orge, de malt, ou d'aliments pour les bovins et les porcs. Le Japon, par exemple, est leur 2e plus important marché d'exportation pour le malt, le 2e plus grand marché pour le porc et le 4e plus important marché pour les bovins.
- Le Conseil canadien du canola et la Canola Growers Association insistent sur le fait que 90 % du canola cultivé au Canada sont exportés soit comme semences, soit comme produits transformés tels que l'huile et les pâtées. Malgré ça, bon nombre des pays avec lesquels notre pays entretient des relations commerciales se heurtent à des obstacles au commerce sous forme de tarifs sur les produits importés. Il y a également des obstacles non tarifaires comme les règles sur les normes commerciales d'importation concernant la biotechnologie, les mesures d'hygiène et les mesures phytosanitaires. Si les tarifs sur l'huile de canola et les pâtées étaient éliminés entièrement dans la région du PT, les exportations pourraient augmenter jusqu'à l'équivalent d'un million de tonnes d'huile et de pâtées.
- Pour le Conseil des viandes du Canada, la seule avenue qui permettra d'assurer sa compétitivité sur les marchés clés de la région transpacifique est l'obtention d'un accès équivalent et on ne peut y arriver qu'en participant pleinement aux négociations du PT et en concluant un accord définitif. À l'opposé, la perte d'un accès égal aux marchés risquerait de compromettre immédiatement la place de notre pays, non seulement pour nos exportations de viande de plus d'un milliard de dollars, mais aussi pour les revenus des producteurs, de plusieurs milliers d'emplois, et du bien-être à la prospérité qu'elles génèrent localement.
- Le Conseil canadien du porc a publié une étude montrant que si le Canada ne se joignait pas à l'accord du PT, les producteurs de porcs verraient un déclin marqué de la valeur de leurs porcs, le secteur du porc au Canada constaterait, une baisse de presque 40 % de volume des exportations envoyées au Japon. C'est parce que d'autres pays ne peuvent pas perdre le marché du Japon : la valeur du porc canadien au Japon est tellement plus élevée que les autres marchés qui reviennent à nos producteurs de porcs et à nos exportateurs déclineraient de beaucoup et que la viabilité économique de l'industrie serait gravement touchée.
- La Canadian Cattlemen's Association affirme que le PT en viendrait à doubler, voire même à tripler les exportations de bœuf au Japon, qui sont évaluées à plus de 100 millions de bœuf en 2014.
- Pour l'Institut canadien du sucre, le PT offre des possibilités d'accroître la capacité d'augmenter l'utilisation de sucre, de diversifier les produits et les marchés, et représente des avantages



commerciaux substantiels pour tout le Canada. Le PT constitue aussi une occasion sans pareille de tirer profit de l'ALENA et de s'attaquer aux obstacles qui restent en matière d'accès aux marchés, ce qui pourrait faire du sucre et produits sucrés du Canada des denrées concurrentielles dans la chaîne d'approvisionnement de l'Amérique du Nord.

- Selon Cereals Canada et Grain Growers of Canada, les pays de l'Asie-Pacifique sont parmi les plus grands acheteurs de céréales et d'oléagineuses à grains du Canada. Les pays du PT ne sont pas seulement ceux qui importent le plus, mais ceux qui importent les produits de qualité supérieure. Le PT est un débouché formidable pour les producteurs canadiens et pour toute la chaîne de valeur des produits agricoles.
- Pour l'Association nationale des Engraisseurs de Bovins, l'accès aux marchés des pays riverains du Pacifique, des règles du jeu équitables – en particulier sur le marché japonais – sont d'une importance capitale pour l'industrie canadienne du boeuf. Pour l'industrie de l'agriculture, ce marché est encore plus important que celui de l'Union européenne.

## Le PT

**Accès aux marchés:** Pour tirer pleinement profit de cet accord commercial régional, les pays du PTP doivent, au fil du temps, éliminer les droits et les contingents d'importation sur tous les produits. Le PTP devrait établir des engagements qui s'étendent au-delà des accords de libre-échange (ALE) ayant été conclus entre les membres du PTP, en plus d'accroître les possibilités commerciales entre les partenaires et faire en sorte que ces dernières soient équitables.

**Administration des douanes:** Pour faciliter le commerce, le PTP doit s'assurer que les procédures relatives aux douanes sont claires, transparentes et prévisibles.

**Règles d'origine:** Les règles d'origine devraient être cohérentes dans tous les pays du PTP et entraîner la création d'une seule règle d'origine régionale. Cette façon de faire permettrait une intégration régionale et le cumul des intrants, et augmenterait l'efficacité de la production et des échanges dans toute la région.

**Cohérence réglementaire et obstacles techniques au commerce:** Le PTP devrait accroître la coopération aux fins de l'élaboration et de l'application de systèmes et d'exigences réglementaires, notamment une plus grande transparence et des consultations régionales concernant le développement de règlements et des mesures sévères pour ce qui est des obstacles techniques au commerce qui faussent les échanges.



**Mesures sanitaires et phytosanitaires:** Le PTP doit se doter de systèmes robustes pour que les mesures sanitaires et phytosanitaires soient gérées de manière à faciliter le commerce, que les règlements reposent sur des données scientifiques, et que les pays membres continuent de respecter des politiques rigoureuses et à jour élaborées par des organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la santé animale et la Commission du Codex Alimentarius.

**Règlement des différends et exécution:** Le PTP doit comprendre des mécanismes qui veillent à ce que les exigences du PTP soient respectées et qui permettent de régler les différends de manière économique et en temps utile, par exemple un mécanisme pour réagir rapidement dans le cas des produits agricoles et agroalimentaires périssables.

**Accord évolutif:** Le PTP doit être un accord évolutif souple pouvant s'adapter aux nouveautés relatives au commerce, à la technologie et à d'autres enjeux émergents. Il doit également pouvoir prendre de l'ampleur en acceptant de nouveaux membres qui désirent être partie prenante d'un accord de qualité supérieure et qui se plieront aux obligations actuelles du PTP, et il doit pouvoir faire l'objet de négociations relativement à toutes les questions, y compris les enjeux de nature délicate.

**Lien au système commercial multilatéral:** Des négociations qui portent fruit et l'issue favorable du PTP devraient être considérées comme une occasion de contribuer au façonnement du futur programme de la libéralisation commerciale multilatérale (OMC). Le PTP devrait tirer parti des possibilités afin d'être à l'avant-garde sur des questions épineuses et de poursuivre sur sa lancée vers la libéralisation commerciale multilatérale.

### **Au sujet de l'ACCA**

*L'ACCA est une coalition d'organisations régionales et nationales qui apporte son appui à l'établissement d'un environnement plus ouvert et plus juste pour le commerce international dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.*

*Les membres de l'ACCA comprennent les secteurs des exploitants agricoles, des producteurs, des transformateurs et des exportateurs qui dépendent fortement du commerce international, dont ceux des bovins, du porc, des céréales, des oléagineuses à grains, du sucre et du malt.*

*Ensemble, les membres de l'ACCA comptent pour 80 % des exportations de produits agricoles et de produits agroalimentaires, ce qui représente une valeur de 50 milliards de dollars par année, et ces membres fournissent des emplois directs à un demi-million de Canadiens*